



**AVIS DE COURSE**  
Etape française de l'**EUROMASTER LASER 2015**  
**Fouesnant, du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2015**  
Organisation : Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille

**1. REGLES**

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* dans le cadre des EURO MASTERS SERIES 2015 de l'EURILCA,
- 1.2 Les prescriptions nationales françaises s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3 Les règlements fédéraux français.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries Laser 4.7, Laser Radial et Laser Standard en solitaire. La régata est strictement réservée aux concurrents nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1981
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site [www.sailinfo.fr/ems.fouesnant](http://www.sailinfo.fr/ems.fouesnant) en complétant le formulaire en ligne à partir du 15 janvier 2015 et au plus tard le 20 avril 2015.
- 3.3 Les inscriptions hors-délai seront acceptées contre un droit d'inscription majoré.
- 3.4 Les concurrents possédant une licence de la Fédération Française de Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.5 Les concurrents étrangers doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - si possible, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

**4. DROITS A PAYER**

- 4.1 Les droits d'inscription sont de 80€ pour toute inscription avant le 20 avril 2015. Passé cette date, ils seront majorés de 20€ soit 100€
- 4.2 Le repas du samedi est inclus dans l'inscription. Les accompagnants pourront s'y inscrire moyennant une participation de 20€

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Jeudi 30 avril de 15h00 à 19h00 et vendredi 1<sup>er</sup> mai de 9h00 à 12h00
- 5.2 Courses : 6 courses sont programmées.

Date		Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Jeudi 30 avril	16h30	Manche d'entraînement – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 16h30
Vendredi 1 <sup>er</sup> mai	13h00	2 courses à suivre – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 13h00
Samedi 2 mai	13h00	2 courses à suivre – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 13h00
Dimanche 3 mai	12h00	2 courses à suivre – 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement à 12h00, Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, Remise des prix dès que possible.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes seront remises aux concurrents à la confirmation des inscriptions et consultable sur le site internet [www.sailinfo.fr/ems.fouesnant](http://www.sailinfo.fr/ems.fouesnant) au plus tard le jeudi 30 avril 2015.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type trapèze.

7.2 L'emplacement de la zone de course en baie de la Forêt Fouesnant est décrit en annexe.

## 8. CLASSEMENT

1 course au minimum devra être validée pour valider la compétition.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

### > Laser Standard

- ❖ Trois premiers du classement scratch,
- ❖ Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1971 et 1980,
- ❖ Premier "Master" - né(e) entre 1961 et 1970,
- ❖ Premier "Grand master" - né(e) entre 1951 et 1960.

### > Laser Radial

- ❖ Trois premiers du classement scratch,
- ❖ Premier "Apprenti master homme" - né entre 1971 et 1980,
- ❖ Première "Apprenti master femme" - née entre 1971 et 1980,
- ❖ Premier "Master homme" - né entre 1961 et 1970,
- ❖ Première "Master femme" - née entre 1961 et 1970,
- ❖ Premier "Grand master homme" - né entre 1951 et 1960,
- ❖ Première "Grand master femme" - née entre 1951 et 1960,
- ❖ Premier "Grand grand master homme" - né avant 1951,
- ❖ Première "Grand grand master femme" - née avant 1951.

### > Laser 4.7

- ❖ Trois premières du classement scratch.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 12.1 Hébergement

Fouesnant, cité balnéaire réputée, dispose de nombreux hôtels et campings situés à proximité de la zone de régates. Vous pouvez contacter l'office de tourisme au +33.2.98.56.00.93 ou <http://www.tourisme-fouesnant.fr/>.

Il y a aussi quelques possibilités d'hébergement sur place, au centre nautique, en chambres de 4 ou 6 personnes (contacter le secrétariat du centre nautique +33.2.96.56.01.05).

Nous pouvons aussi accueillir quelques camping-cars sur place (prévenir le centre nautique).

### 12.2 Informations générales, renseignements, inscriptions :

Centre nautique de Fouesnant Cornouaille  
1 chemin de Kersentic  
BP 22 29170 FOUESNANT

Tél: +33.2.98.56.01.05 Fax: +33.2.98.56.65.54

Courriel : [contact@cnfc.fr](mailto:contact@cnfc.fr) ou [ems.fouesnant@gmail.com](mailto:ems.fouesnant@gmail.com)

Site web du centre nautique : [www.cnfc.fr](http://www.cnfc.fr)

Site web de la régates et inscriptions en ligne : [www.sailinfo.fr/ems.fouesnant](http://www.sailinfo.fr/ems.fouesnant)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 applying to foreign competitors

#### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### RRS 70.5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

### ANNEXE ZONE DE COURSE

